

DÉCLENCHEZ LA PENIBILITÉ EN DSN PHASE 3

Rappel du cadre légal

La loi Travail réforme la pénibilité au travail. Conséquence : depuis le 1er janvier 2018, le compte de pénibilité a pris le nom de compte personnel de prévention (C2P). Moins de critères et nouveau financement sont au menu.

Il convient chaque année sur votre DSN de décembre de déclarer pour tous les salariés ayant déclenché un ou plusieurs facteurs de pénibilité d'en effectuer la déclaration et ceci par contrat concerné.

Fiches de personnel

Il convient de renseigner dans les fiches de personnel les différents critères de pénibilité auxquels sont exposés les salariés. L'ajout se fait dans l'onglet « Contrat » ① puis dans le détail du contrat ②. Vous disposez alors du bloc pénibilité situé en bas de page et du bouton insérer ③.

L'insertion vous propose de sélectionner le critère ① et la plage de dates ② et ③ durant laquelle le salarié a été exposé. Vous validez ensuite par le bouton OK ④.

Si le salarié est exposé à plusieurs critères de pénibilité, il convient d'ajouter les différentes natures d'événements dans la zone pénibilité. La période d'exposition correspond par défaut aux dates de début et fin du contrat de travail.

Il est possible également d'ajouter des critères sur les anciens contrats, de la même manière que pour le contrat actuel.

Il vous suffit pour cela d'ouvrir la liste des « Anciens contrats » ① et de sélectionner le contrat concerné ② puis de cliquer

sur le bouton « Modifier » ③. Ensuite, cliquez sur le bouton « Insérer » ④ pour modifier le bas de page en rajoutant les critères déclenchés et les périodes concernées ⑤ + ⑥. Terminez par le bouton « OK » ⑦ et enregistrez votre fiche.

The screenshot shows the Sage HRM software interface. On the left, there's a main window titled 'Gestion Salarié - 5217 Saphir Harold' containing various employee details like contract type (CDD), start date (15/05/18), end date (31/05/18), and employment status. A sidebar on the right lists 'Informations', 'Anciens contrats' (marked with a red circle ①), and other tabs like 'Contrat', 'Poste', 'Paie', etc. To the right of the main window is a separate 'Anciens Contrats: 5217 Saphir Harold' dialog box showing a list of previous contracts with columns for date, start date, end date, reason, contract type, reference, and comment. Another dialog box, 'Contrat', is open over the main window, showing fields for contract start date (01/05/18), end date (10/05/18), reason (Contrat court), and other details. Red circles ② and ③ are placed on the 'Anciens contrats' list and the 'Insérer' button respectively. At the bottom, there are buttons for 'Ok', 'Annuler', 'Préc.', 'Suiv.', and 'Historiques du contrat'.

Edition de la fiche pénibilité

Suite aux différents paramétrages vu ci-dessus, il est ensuite possible d'édition la fiche pénibilité pour les salariés concernés. L'édition peut se faire par l'assistant de sortie ou par les états administratifs / fiche pénibilité :

The screenshot shows the 'Edition fiche pénibilité' dialog box. It has a green sidebar on the left with the sage logo. The main area contains a message: 'Une fiche pénibilité sera éditée pour tous les salariés ci-après ayant au moins un critère de pénibilité renseigné sur l'année en cours.' Below this, there are three radio buttons: 'Tous les salariés' (selected), 'Salarié sélectionné', and 'Salariés sortis'. There are also date pickers for 'du' (01/01/15) and 'au' (31/01/15). At the bottom are 'Ok' and 'Annuler' buttons.

L'édition de la fiche fait alors apparaître les critères auxquels le salarié est exposé.

Il n'est pas possible de modifier cette édition.

Edition de la fiche pénibilité



Date du jour : 09/02/15
Heure : 11:38

Page : 1

Fiche de pénibilité

Société : Jeu d'Essai

© Sage

V7.20

Nom de l'entreprise : Jeu d'Essai
Année civile : 2015
Nom : Bal Joseph
Poste : Employé de Production
Période d'exposition : 01/01/2015 à 31/12/2015

Critères de pénibilité énumérés à l'article D. 4161-2	Exposition au-delà des seuils d'exposition mentionnés à l'article D. 4161-2
<i>Manutentions manuelles de charges</i> *	
<i>Postures pénibles</i> *	
<i>Vibrations mécaniques</i> *	
<i>ACD - Poussières - Fumées</i> *	
Activités exercées en milieu hyperbare	X
<i>Températures extrêmes</i> *	
<i>Bruit</i> *	
Travail de nuit	
Travail en équipes successives alternantes	
Travail répétitif	

Conformément aux articles L. 4161-1 et L. 4162-14, le travailleur peut demander la rectification des informations figurant sur la présente fiche.

(*) Non applicable au 01/01/2015

Génération de la DSN

Pour transférer les critères de pénibilité en DSN, générez celle-ci classiquement et vérifiez pour chacun des salariés la présence du bloc suivant : ① Onglet « Salarié » ② Matricule du salarié ③ présence des tous ces facteurs de pénibilité au titre de l'année (ici nous avons saisi en décembre le déclenchement du facteur nuit sur 2 contrats).

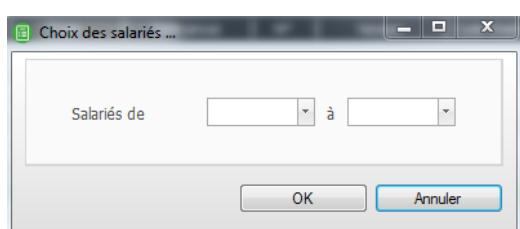
	Facteur d'exposition	Libellé	Numéro du contrat	Année de rattachement
<input type="checkbox"/>	08	Le travail de nuit	CT5217000180	2018
<input checked="" type="checkbox"/>	08	Le travail de nuit	CT5217000181	2018

Vous pouvez également sélectionner le mode grille de votre DSN pour vérifier vos données de pénibilité.

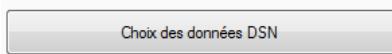
Fermez votre DSN et sélectionnez dans la barre d'outils « Modifier » → « Grille » → « Salariés »



Validez le choix de tous les salariés en cliquant sur « OK »



Et dans la grille vierge, cliquez sur le bouton « Choix des données DSN »



Ensuite dans le tableau présenté sélectionnez l'entrée « Pénibilité » et validez sur les boutons « Ajouter » et « OK »

Choix des données DSN

Colonnes disponibles		Colonnes sélectionnées	
Numéro	Nom	Numéro	Nom
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	S21.G00.34.001	Code
S21.G00.30.002	Nom de famille	S21.G00.34.002	Nom
S21.G00.30.003	Nom d'usage	S21.G00.34.003	Prénom
S21.G00.30.004	Prénoms		Facteur d'exposition
S21.G00.30.005	Sexe		Numéro du contrat
S21.G00.30.006	Date de naissance		Année de rattachement
S21.G00.30.007	Lieu de naissance		
S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie		
S21.G00.30.009	Code postal		
S21.G00.30.010	Localité		
S21.G00.30.011	Code pays		
S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger		
S21.G00.30.013	Codification UE		
S21.G00.30.014	Code département de naissance		
S21.G00.30.015	Code pays de naissance		
S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction		
S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation ...		
S21.G00.30.018	Adresse mél		
S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise		
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire		
S21.G00.30.021	Nombre d'enfants à charge		
S21.G00.30.022	Statut à l'étranger au sens fiscal		
S21.G00.30.023	Cumul emploi retraite		
S21.G00.31	Changements Individu		
S21.G00.34	Pénibilité		
S21.G00.40	Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		
S21.G00.50	Versement individu		
S21.G00.86	Ancienneté		

1

2

3

OK Annuler

La grille contenant tous les salariés avec critères apparaît. Elle vous permet de vous assurer que personne n'a été oublié.

Données salariés

Choix d'une grille

Modèle : Gérer les grilles

Saisie des données

Choix des données DSN Filtre des salariés

Glissez ici la colonne que vous souhaitez regrouper.

Code	Nom	Prénom	Facteur d'ex...	Numéro du cont...	Année de ratta...
5217	Saphir	Harold	08	CT5217000180	2018
5217	Saphir	Harold	08	CT5217000181	2018
1000	Pousse	Jean			
2000	Jecrute	Aline			
2101	Balin	Justine			
3000	Jeconte	Louis			

Ici on constate que Saphir a déclenché 2 fois le critère 08 (nuits) sur 2 contrats.